



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Président du traité sur les mines antipersonnel souhaite engager un dialogue avec l'Ukraine sur les allégations d'utilisation d'armes interdites

Genève et Berlin, le 3 février 2023 – Le Président de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (également connue sous le nom informel de Convention d'Ottawa), qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel, est préoccupé par un rapport [publié par Human Rights Watch](#) sur l'utilisation présumée de ces armes par des membres des forces ukrainiennes.

Le Président, l'Ambassadeur d'Allemagne auprès de la Conférence du Désarmement à Genève S.E. Thomas Göbel, a déclaré :

« En tant que présidence de la Convention d'Ottawa, avec les 164 États parties à la Convention et conformément au Plan d'action d'Oslo, nous condamnons l'utilisation de mines antipersonnel en tout lieu, à tout moment et par tout acteur, y compris par des acteurs armés non étatiques. En temps de guerre comme en temps de paix, la norme contre ces armes doit être respectée par toutes les parties en conflit. Nous prenons donc au sérieux un rapport de Human Rights Watch sur l'utilisation présumée de mines antipersonnel par des membres des forces armées ukrainiennes. En collaboration avec le Comité de conformité coopérative de la Convention, nous utiliserons les procédures établies pour obtenir des éclaircissements sur ces allégations. Nous sommes convaincus que nous pouvons continuer à compter pleinement sur la coopération de l'Ukraine à cet égard, comme l'a annoncé l'Ukraine dans sa réaction au rapport. »

Le Président de la Convention suit la procédure du traité et s'engage avec l'Ukraine, conformément à l'esprit de coopération du traité, dans le traitement des allégations de non-conformité. L'Ukraine a toujours maintenu son adhésion aux normes et aux objectifs du traité.

En avril, le Président de la Convention de l'époque avait condamné l'utilisation de ces armes en Ukraine aux mains d'un État non-partie, la Russie.

Note éditoriale : La Convention a été adoptée à Oslo et signée à Ottawa il y a 25 ans, elle est entrée en vigueur en 1999. Il s'agit du principal traité humanitaire et de désarmement visant à mettre fin aux souffrances causées par les mines antipersonnel en interdisant leur utilisation, leur stockage, leur production et leur transfert, en assurant leur destruction et en aidant les victimes. Ensemble, les États parties ont détruit plus de 54 millions de mines antipersonnel. Le déminage dans le cadre de la Convention a contribué à la paix et au développement en rendant de vastes étendues de terres qui étaient auparavant contaminées, à nouveau utilisables en toute sécurité.